



Coupe du Finistère voile légère / Handivalide
Cercle Nautique de Loctudy
Grade 5B
Le dimanche 19 juin 2022 à Loctudy

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 -les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 -les prescriptions nationales
- 1.3 -les règlements fédéraux
- 1.4 -Le règlement départemental du Finistère

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 9h le 19 juin 2022 au club house du Cercle Nautique de Loctudy.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante
<https://www.cnloctudy.com/regate/coupe-finistere-voile-legere/>

3 COMMUNICATION

[DP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes :

- BIC 293D (B293)
- Intersérie Dériveur TEMPS COMPENSE (IND)
- ILCA 4 (ex Laser 4.7) (LAS4)
- ILCA 6 (ex Laser radial) (LAR)
- ILCA 7 (EX Laser standard) (LAS)
- Optimist (OPTI)
- Optimist école (coque en polyéthylène) (OPTE)
- Intersérie catamaran TEMPS COMPENSE (INC)
- tous les bateaux des classes handivalide 4.95, AD3D, AD33, MIJI
- RaceBoard <= 3.80 (RCB)
- RaceBoard > 3.80 (RCO)

Les bateaux courent en temps réel si le nombre de 5 bateaux requis est atteint pour chacune des séries, sinon ils courent en inter-séries.

4.2 Documents exigibles à l'inscription:

4.2.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
- pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.



b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

4.2.2.1 un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

4.2.2.2 un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

4.2.2.3 un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

4.2.3 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles doivent, pour chaque personne à bord, s'inscrire en ligne sur <https://www.cnloctudy.com/regate/coupe-finistere-voile-legere/> jusqu'au 18 juin 17h au plus tard.

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.5 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes: inscriptions sur place au club house du Cercle Nautique de Loctudy, le dimanche 19 juin de 9h30 à 10h45, prévoir autorisation parentale pour les mineurs et certificat medical de non-contre indication à la pratique de la voile si vous n'avez pas de licence competition.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 17 juin inclus	Droits d'inscription majorés à compter du 18 juin
Solitaire	10 €	15€
Double	20 € (10€ par personne)	30€ (15€ par personne)
Catamaran ou dériveur avec location bateau	25 €	35€

5.2 Sécurité / émargement

La confirmation des inscriptions vaut émargement départ. L'émargement retour se fera au retour à terre à proximité du club house.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription

La confirmation d'inscription pour les coureurs inscrits en ligne se fera sous forme d'émargement au abords du club house, il **appartiendra à chaque coureur ou équipage de bien vérifier son numéro de voile** et de signaler le changement de ce dernier si nécessaire.

Pour les retardataires les inscriptions pourront se faire le:

Date	De	À
Dimanche 19 juin 2022	9h30	10h45

8.2 Briefing coureurs / entraineurs: **10h45 au club house**

Date	A
Dimanche 19 juin 2022	10h45

8.3 Jour de course:

Date	Toute classe, Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
Dimanche 19 juin 2022	12h

8.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h.

11 LIEU

11.1 L'Annexe à l'AC <A.> fournit le plan du lieu de l'épreuve.

11.2 L'Annexe à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

12.1 Les parcours seront de type : construit

14 CLASSEMENT

14.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.2 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 3 à 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux des accompagnateurs seront identifiés par un moyen défini en annexe des IC.

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

19.1 La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués selon le règlement du Comité départemental de voile.

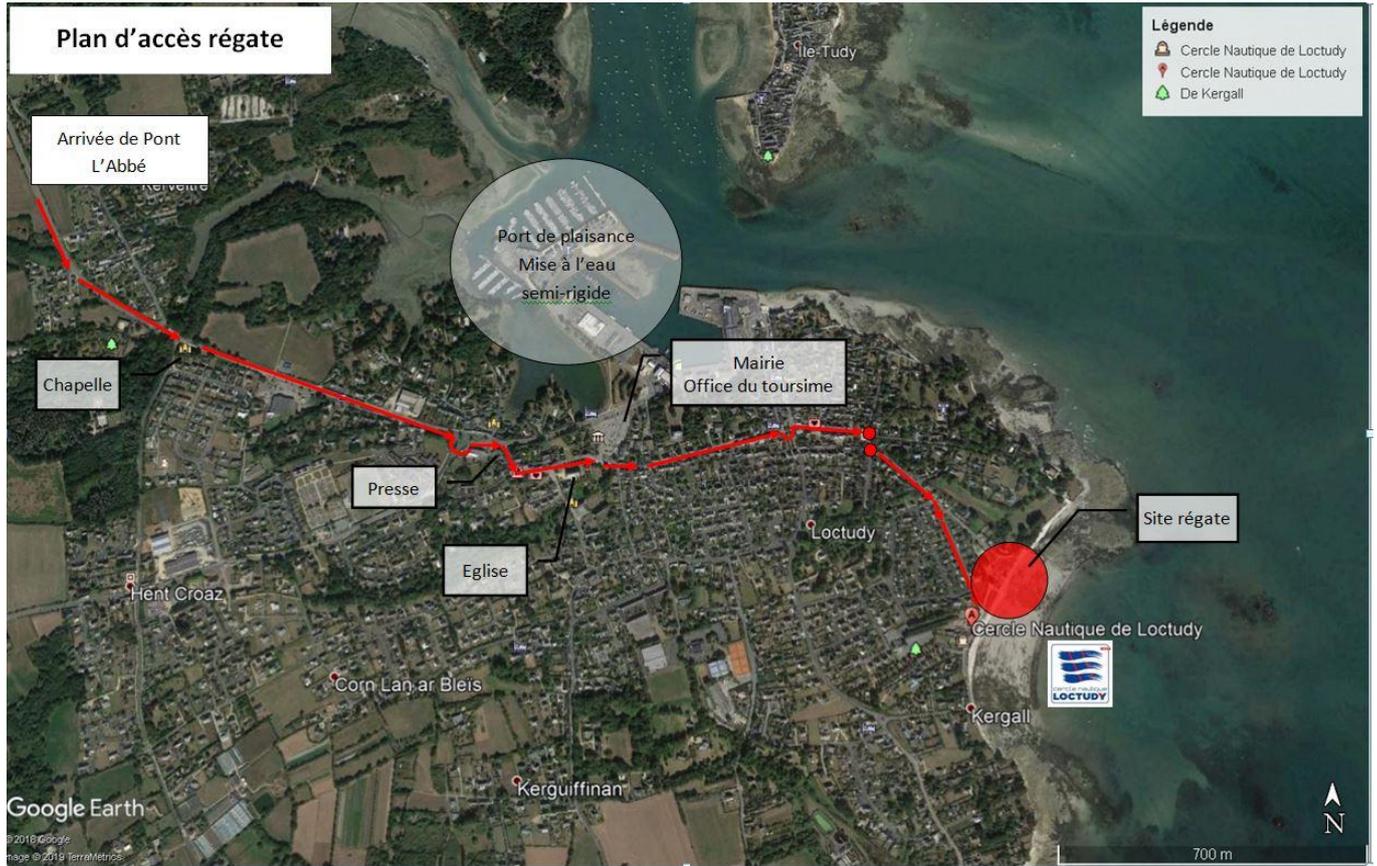
21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour les entraîneurs les réservations de bateau de sécurité sont à effectuer par mail à :
info@cnloctudy.com

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : **Cercle Nautique de Loctudy**,
Tél : 02 98 87 42 84 – info@cnloctudy.com – www.cnloctudy.com

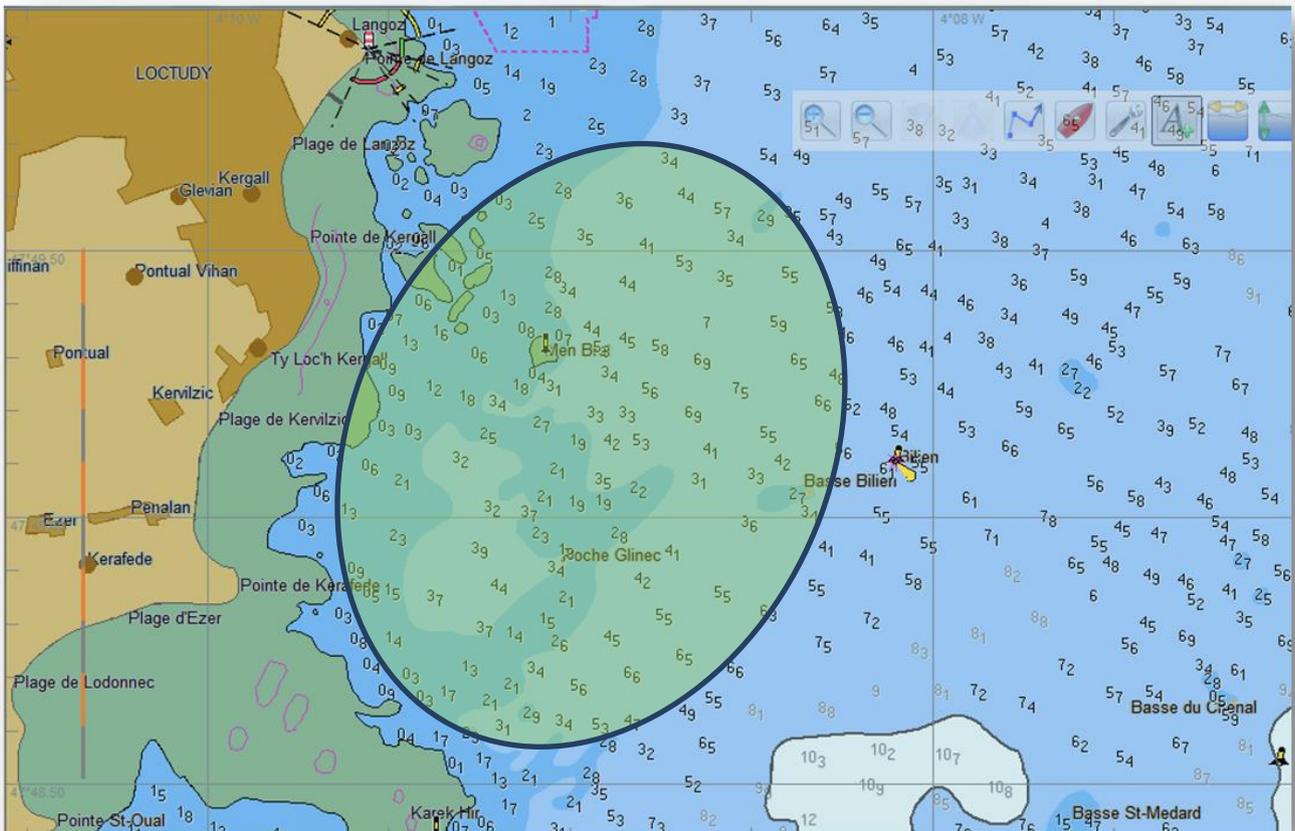
Annexe A

Lieu de l'épreuve



Annexe B

zone de course



Préambule :

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

Il est recommandé d'avoir recours à des moyens digitaux [**Nom + Lien internet du support utilisé**] comme le « Tableau Officiel ». Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler la compétition.

1- Gestes barrières et recommandation (DP):

- Avant de confirmer son inscription, chaque membre d'équipage devra réaliser l'auto-questionnaire sanitaire disponible à l'adresse suivante :
https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf
- Tous les participants au [**nom de la compétition**], qu'ils soient organisateurs, arbitres, coureurs, ou accompagnateurs doivent être en possession de masques et d'un flacon de gel hydro alcoolique individuel, depuis l'arrivée jusqu'au départ du site de la compétition, à terre et sur l'eau.
- Les regroupements de personnes doivent être organisés dans le respect des préconisations gouvernementales et des gestes barrières.
- Le port du masque est recommandé lorsque les gestes barrières ne peuvent pas être respectés.
- Les gestes barrières doivent être respectés par tous. Le non-respect des consignes édictées ou transmises par l'organisateur, y compris oralement, pourra entraîner une réclamation à l'initiative du Jury.
- Les actions raisonnables de l'autorité organisatrice de la compétition pour mettre en œuvre les directives, les protocoles ou la législation COVID-19, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles, ne sont pas des actions ou des omissions incorrectes et ne pourront donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

2. Référent COVID et cellule de crise en cas de suspicion de contagion :

a- Référent COVID :

Le référent COVID sera [...] (**nommé par le responsable de l'AO – Préciser le nom et le contact de la personne (Email et téléphone)**).

b- Cellule COVID en cas de suspicion de contagion :

- La cellule COVID pourra être composée du / de :
 - Représentant de l'AO [**préciser le nom de la personne**],
 - Président du Comité de Course,
 - Président du Jury ou Chief Umpire,
 - Référent COVID,

- Toute personne compétente pour assister cette cellule et prendre les mesures nécessaires.
- **Fonctionnement :**
Cette cellule suivra les recommandations édictées par le Ministère des Sports et la FFVoile.
Cette cellule doit être informée de toute suspicion de COVID avant, durant et après la compétition. Cette cellule traitera de toute suspicion COVID et décidera des mesures à prendre dans un tel cas. Toute décision de la cellule COVID est finale et doit être respectée, conformément à la présente annexe et aux articles de l'Avis de Course et des Instructions de Course qui traitent de la crise sanitaire COVID 19.

3. Prise en compte du Risque Covid19 par les participants :

En s'inscrivant à **[Nom de la compétition]** tout concurrent, ainsi que ses accompagnateurs, attestent avoir connaissance du risque Covid-19, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient:

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières », à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la compétition.
- en cas de test positif à la Covid, tout participant devra se retirer de la compétition. Toute personne qui est déclarée comme cas contact devra se tester conformément au protocole en vigueur.

4. Cas suspect de COVID 19 :

Un concurrent, un accompagnateur qui présente des symptômes liés à la Covid 19, doit se faire tester dans les plus brefs délais. Si ce test est positif à la COVID19, il devra immédiatement abandonner la course / compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, le jury pourra également ouvrir une instruction selon la RCV 69.